PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, 3011 Berne

Département fédéral de l'environnement,
Des transports, de l'énergie et des télécommunications
3003 Berne

Berne, le 16 septembre 2026 / VM
Renforcement de la sécurité des réseaux

Expédition électronique : tp-secretariat@bakom.admin.ch

Renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces (révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR soutient l'objectif général de cette révision, qui vise à renforcer la sécurité des réseaux de télécommunication face à l'évolution des cybermenaces. Dans une économie fortement numérisée comme celle de la Suisse, la sécurité des infrastructures numériques constitue désormais une condition essentielle à la compétitivité du pays, à la protection des citoyens et au bon fonctionnement des services essentiels. Le PLR partage ainsi la volonté de renforcer la résilience des infrastructures critiques tout en préservant une économie numérique innovante et ouverte.

Concernant l'exploitation des installations de télécommunication critiques du point de vue de la sécurité (art. 96f avant-projet OST), les exigences prévues apparaissent trop larges, notamment en raison d'une définition trop générale des installations concernées. Il conviendrait de mieux définir le champ d'application aux installations présentant un caractère véritablement critique du point de vue de la sécurité.

En revanche, le PLR estime que l'assouplissement des exigences en matière de lutte contre le « spoofing » (art. 26, al. 6, avant-projet OST) et le renforcement des exigences relatives à l'utilisation des adresses globales (art. 47g avant-projet ORAT), qui permettront de lutter plus efficacement contre les abus.

Enfin, le PLR estime que le renforcement des exigences de sécurité doit s'accompagner d'une réglementation proportionnée, limitant autant que possible les charges administratives et les coûts pour les entreprises. L'harmonisation avec les standards européens et internationaux doit permettre d'éviter les démarches redondantes, tout en veillant à ne pas créer de barrières à l'entrée susceptibles de fragiliser la concurrence. Un cadre réglementaire équilibré est ainsi essentiel pour garantir la sécurité et la résilience du secteur, tout en favorisant l'innovation, l'investissement et la qualité des services.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le coprésident	La coprésidente	Le secrétaire général
Benjamin Mühlemann Conseiller aux États	Susanne Vincenz-Stauffacher Conseillère nationale	Jonas Projer